Image not found or type unknown

Cession fonds de commerce

Par **Gullivera**, le **06/04/2016** à **21:54**

Bonjour,
lorsqu'il est précisé dans un renouvellement de bail que " la preneuse (moi-même) pourra céder son droit au présent bail... Toute cession devra être faite par acte authentique en présence du bailleur. "
Dans le cas où je cède mon fonds de commerce en qualité de travailleur indépendant à la SAS que je crée en qualité de PDG, puis-je tout de même réaliser cette cession sous seing privé sans passer devant un notaire ? Dans la mesure où il s'agit de la cession du fonds de commerce et non pas du droit au bail seul et avec l'accord de mon bailleur, est-ce possible ?
Merci d'avance.
Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés